

27

Juin 94



MEMOIRE D'ETUDE A OPTION

**LA POLITIQUE DE DEFENSE DE LA FRANCE
EST-ELLE INDEPENDANTE DES ETATS-UNIS ?**

**CL GARIEL
CC DE BONNAVENTURE
CES FORT
CBA DE LA CHESNAIS**

**sous la direction de M. TERTRAIS
de la Direction des Affaires Stratégiques**



PARIS, le 21 juin 1994

21, Place Joffre
00450 ARMEES
Tel : 44. 42. 30. 11

Officier Rédacteur : **CBA de LA CHESNAIS**
Tel : 44. 42. **56 43**

FICHE
A l'attention du
CL de RENEVILLE

Objet : Synthèse de mémoire.

Références :
Mémoire d'étude à option

Pièces jointes :
un mémoire

L'objectif du thème d'étude était de réfléchir sur les niveaux d'indépendance de la France dans le cadre de sa politique de défense. A l'heure où les relations internationales deviennent de plus en plus interdépendantes, où aucune action nationale ne peut rester sans répercussion sur la scène mondiale, il était important de se demander si le concept d'indépendance de la France pouvait toujours se justifier. D'autre part, il était important de vérifier la réalité de cette indépendance à l'égard des principaux partenaires de la France, en particulier des Etats-Unis.

L'étude a permis de montrer que les Etats-Unis et la France ne répondent pas à la même logique. Les Etats-Unis poursuivent une logique de moyens et adaptent leur politique à leurs possibilités pour être capables d'agir seuls. La France développe une position originale, à la mesure de ses moyens, en mettant en avant un projet politique et ses savoir-faire, et en proposant une association à des partenaires avant tout européens.

Les capacités matérielles et financières de la France ne lui permettent plus que d'agir sur des théâtres limités, sur la demande des gouvernements locaux, essentiellement en Afrique francophone et dans une moindre mesure en Asie.

Sur les théâtres plus importants, la France doit développer son interdépendance vis-à-vis de ses partenaires européens puis éventuellement américains.

Cette interdépendance a été étudiée dans les domaines des opérations et des équipements.

Indépendance de la France vis-à-vis des Etats-Unis

en matière de défense

SOMMAIRE

Introduction:

La France voit sa volonté d'indépendance limitée par ses moyens, d'où ses efforts permanents pour compenser leur faiblesse par une position politique affichée et une recherche technologique poussée (pôles d'excellence).

Face à la puissance américaine (les moyens guident la politique), la France met en avant son originalité (la volonté guide les moyens).

Indépendance = Volonté (vouloir) + Moyens (pouvoir) + Capacités (savoir)¹

1ère PARTIE:

Nous n'avons pas les moyens de notre autonomie de décision:
illustration à travers les opérations militaires menées depuis 1978

11. Part de l'aide américaine dans les opérations strictement françaises

12. Part de l'autonomie française dans les opérations internationales

Conclusion partielle: toute action autonome demande des moyens autonomes que nous ne possédons pas.

2ème PARTIE:

Mais nous avons fait des efforts importants:

21. dans le domaine nucléaire:

22. dans divers domaines technologiques:
(C4I - Projection Log - Espace Aéronautique)

Conclusion partielle: nécessité de la coopération

Conclusion:

de l'indépendance nationale à l'autonomie stratégique:
position originale de la France dans les instances internationales

¹cf. annexe 3: schéma.

INTRODUCTION

L'indépendance de la France, ou indépendance nationale, est un dogme quasi intangible qui semble aujourd'hui appartenir à l'essence même du pays, depuis que chacun l'utilise dans tous les domaines (politique, économique, culturel ou militaire) et surtout depuis que les responsables, toutes tendances confondues, ont retenu ce principe comme fondement de leur discours à l'extérieur. Il s'agit cependant de savoir si cette indépendance a encore un sens aujourd'hui, dans un monde qui a considérablement évolué, où tous les intérêts semblent interdépendants, et où chacun n'a plus les moyens de faire tout isolément.

Par définition, l'indépendance nationale est la non-soumission d'une nation à une autre, c'est l'absence de toute dépendance, l'absence de liens de solidarité à caractère obligatoire pouvant entraîner des actions contraires à la volonté nationale, c'est la liberté ou l'autonomie de décision. Mais celle-ci n'est-elle pas souvent compromise ou au moins limitée par les relations internationales, les liens historiques, les échanges économiques, les accords, les flux migratoires, culturels ou autres, le budget, etc...? En effet, l'**indépendance suppose** un projet politique indépendant, le **vouloir**, une souveraineté et une législation indépendante, le **pouvoir**, une connaissance enfin et des moyens d'actions indépendants, le **savoir** (cf. annexe).

En matière de politique de défense, domaine auquel se limite cette étude, le projet d'indépendance est fixé dans les quatre missions des armées rappelées dans Le Livre Blanc 1994 sur la défense: **préserv**er les intérêts vitaux de la France contre toute forme d'agression, **contribuer** à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen dans la perspective d'une politique européenne commune, contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international, **assur**er les tâches de service public en renfort des organisations de défense civile. La notion de souveraineté est très clairement affichée mais revêt cependant un caractère différent selon qu'il touche le **territoire national** ou "pré-carré" quasiment sanctuarisé, nos **voisins** en particulier européens dont le système de défense et les intérêts ne sont pas neutres pour la France, enfin les pays avec lesquels nous sommes liés par des **accords de défense** mais dont les intérêts sont imbriqués aux nôtres soit par les approvisionnements ou les échanges commerciaux, soit par la présence de ressortissants qui ne peuvent être abandonnés. D'ores et déjà, apparaissent deux notions apparemment contradictoires de souveraineté nationale qui s'appuie sur l'indépendance posée comme une sorte d'absolu, et de souveraineté partagée qui ressort des nombreuses solidarités qui lient notre pays et met en exergue les relations d'interdépendance. Entre ces deux notions de souveraineté nationale et de souveraineté partagée, où est l'autonomie de la France? Les intérêts vitaux, essentiels à la survie de la nation, sont-ils effacés par les champs d'intérêts communs: menaces partagées, échanges commerciaux, culturels?

Le général de Gaulle a initié et imposé à l'extérieur, le concept d'indépendance en bâtissant une politique et une stratégie autour de la dissuasion nucléaire indépendante auxquelles se réfèrent aujourd'hui tous les hommes politiques. L'indépendance affichée était une indépendance "tous azimuts". Certes, à l'égard du Pacte de Varsovie face auquel était bâti tout le concept de défense occidental, mais aussi, et avant tout, à l'égard des Etats-Unis. La France a voulu par ce concept d'indépendance nationale montrer clairement sa souveraineté vis-à-vis de toute grande puissance, et principalement vis-à-vis de la tutelle américaine. L'étude qui suit a pour but d'analyser si cette indépendance affichée, toujours réaffirmée, existe réellement ou si elle est un leurre qui masque de réelles dépendances, en particulier à l'égard des Etats-Unis. Vis-à-vis de ces derniers, il est intéressant de se comparer à une puissance européenne équivalente, la Grande-Bretagne, qui poursuit une politique bien différente en matière de défense.

Si l'on revient sur l'équation que recouvre le mot indépendance: une volonté, des moyens et des savoir-faire, il apparaît que la France n'a pas les moyens de son indépendance et voit donc sa volonté limitée; d'où ses efforts permanents pour compenser la faiblesse de ses moyens (ressources financières, format des armées, avancées technologiques...) par une ambition politique clairement annoncée et une capacité de recherche et de développement dans des domaines technologiques de pointe qui lui permettent d'afficher une position indépendante. **Si les Etats-Unis poursuivent une logique de moyens et adaptent leur politique à leurs possibilités, la France développe une position originale qui met en avant son ambition, son projet, sa volonté et son savoir-faire,** qu'elle propose éventuellement à ses partenaires ou ses alliés lorsque les moyens lui font défaut tout en cherchant à conserver sinon une certaine prépondérance au moins une autonomie de décision.

Les exemples de quelques opérations militaires menées par la France depuis 1978, dans un cadre national comme dans un cadre international, permettent d'identifier la part de l'aide américaine et la part de l'autonomie française et de poser **les limites de sa puissance**; l'exemple du développement de l'arme nucléaire montre comment la France s'est lancée à **la recherche de son indépendance**, concept qu'elle cherche à étendre à d'autres domaines technologiques.

* *

*

1. UNE PUISSANCE LIMITEE :

L'analyse succincte de quelques opérations, menées par la France depuis 1978, permet de mesurer la part de l'aide américaine et la part d'autonomie française au cours de quelques engagements à l'extérieur et d'estimer quel a été, dans le passé, et quel est, aujourd'hui, notre degré de dépendance à l'égard des EU. Cette analyse n'est bien sûr pas exhaustive; elle couvre 3 types d'interventions: des engagements de faible intensité menés par la France seule (au Zaïre ou au Tchad), des interventions plus récentes menées dans un cadre international au service de la paix (au Cambodge, Somalie ou en Yougoslavie) et un conflit de haute intensité au sein d'une coalition (l'opération Daguet).

11. L'aide américaine au cours des conflits récents.

Elle peut être analysée au travers de trois grands domaines: le soutien logistique, l'appui (en matière de renseignement de guerre électronique ou d'appui feu) et la défense aérienne.

a) **Le soutien logistique**

En 1978, au cours de l'opération sur Kolwezi qui consistait à projeter un régiment parachutiste à très longue distance et dans des délais très brefs, afin d'assurer la protection de la population française et européenne menacée, le 2^{ème} REP est désigné pour effectuer l'opération. Si les moyens du COTAM sont suffisants pour acheminer les hommes à Kinshasa (l'opération d'aérolargage proprement dite s'effectuera à partir de C130 zaïrois), c'est l'US AIR FORCE qui va mettre à disposition de la France 8 C141 et 1 C5A pour acheminer le matériel lourd du régiment à pied d'oeuvre. La **faiblesse des moyens de transport aériens** français s'est avérée grave et ce handicap sera encore souligné au cours des opérations africaines qui suivirent et la guerre du Golfe de 1990-1991.

En 1983, au cours de l'opération MANTA au Tchad, il devient très rapidement vital d'assurer la **défense aérienne et antiaérienne** du dispositif français à N'djamena. L'Armée de Terre possède des missiles Hawk (missiles Sol-Air américain!), parfaitement adaptés à ce type de mission, mais le COTAM ne dispose pas des moyens de transport aérien permettant d'embarquer un matériel aussi volumineux. C'est, là encore, l'US AIR FORCE qui va mettre à disposition de la France un C5A qui acheminera les batteries du Régiment d'Artillerie de Chaumont, de Saint-Dizier vers N'djamena.

Toujours en matière de soutien logistique, mais cette fois-ci dans le domaine des munitions, l'Armée de l'Air va, au cours de la guerre du golfe, rapidement se trouver confrontée à un problème d'**approvisionnement**: les stocks de munitions français ont été dimensionnés, pour l'essentiel, en vue d'attaques à très basse altitude, à l'aide de munitions "freinées", tout à fait justifiées sur le théâtre Centre Europe. Sur le théâtre irakien, des considérations tactiques imposent très rapidement d'effectuer des attaques à moyenne et haute altitude à l'aide de bombes lisses. Les stocks de l'Armée de l'Air sont rapidement épuisés et ce sont finalement des bombes MK82 américaines qui seront tirées par nos Jaguar et nos F1 à la place des 250KG françaises. Il en va de même pour les munitions d'artillerie sol-sol, qui furent fournies pour une part par l'Allemagne et les Etats-Unis.

b) l'appui

En matière de **renseignement**, l'opération Manta sera révélatrice de nos lacunes : sur place, les seuls "yeux" de nos forces seront les "Jaguar" de l'Armée de l'Air les "Atlantic" de l'Aéronavale et les "Puma" de l'Alat. Or ces moyens ne dépasseront jamais le 15ième puis le 16ième parallèle. Ce sont les ambassadeurs américains à Paris et à N'djamena qui fourniront régulièrement à l'état major des armées et au Commandant des Eléments Français Manta les résultats des observations faites par le satellite d'observation américain couvrant l'Afrique. Plus récemment, pendant la guerre du golfe, nos forces bénéficieront largement de renseignements de source américaine. Le contexte, il est vrai, n'est pas le même puisque nos troupes font partie de la coalition d'une part, et que nous apportons une contribution non négligeable en matière de renseignement avec les images "Spot" et les analyses électromagnétiques de nos Transall Gabriel d'autre part.

En matière d'appui **Guerre Electronique**, et toujours pendant ce conflit du Golfe, notre Armée de l'Air va se reposer totalement sur les moyens américains: en effet, si nos avions disposent de contre-mesures d'auto-protection tout à fait efficaces, nous ne disposons ni de brouilleurs offensifs ni de missiles anti-radar modernes. Ce sont les EF111 et les F4G de l'US AIR FORCE qui effectueront l'appui GE des raids de la coalition.

Sur le même théâtre, mais en matière d'**appui feu**, faute de moyens nationaux en nombre suffisant, c'est une brigade d'artillerie américaine qui va assurer l'appui feu au profit de la division Daguet: ce sont ainsi 100 canons américains qui sont venus renforcer les 18 155TR F1 de l'Armée de Terre.

c) défense aérienne

Le problème de la défense aérienne au cours de l'opération Manta, déjà évoqué pour des raisons de difficultés de transport logistique, va se reposer en terme de manque de système de **défense rapprochée**: alors que les Lybiens sont équipés de missiles de fabrication soviétique SA7, nos forces ne disposent pas dans leur arsenal de matériel équivalent. Pour pallier ce manque, le gouvernement français va négocier auprès du Président Reagan la cession de quelques dizaines de missiles Stinger.

Notre dépendance à l'égard des Etats Unis va encore se manifester dans deux domaines de la Défense Aérienne durant la guerre du golfe: d'abord la **détection aéroportée** au dessus du théâtre d'opération qui sera totalement assurée par les AWAC'S de l'US AIR FORCE, ensuite la protection contre les missiles balistiques SCUD dont la détection et la destruction sera assurée par des moyens américains(satellites de détection et système Patriot).

Ainsi, ces quelques exemples permettent de pondérer l'indépendance des opérations franco-françaises en Afrique et ailleurs où les Etats-Unis sont souvent venus soutenir la France dans ses actions. D'autre part, les actions internationales dans lesquelles la France est impliquée aux côtés d'autres nations lui laissent une marge suffisante pour faire entendre sa voix de façon autonome sinon indépendante.

12. Part de l'autonomie française:

L'autonomie française s'est clairement affirmée dans les engagements récents effectués dans un cadre international comme dans le Golfe (opération DAGUET), au Cambodge (APRONUC), en Somalie (opération ORYX, puis ONUSOM 2) et en Yougoslavie (FORPRONU); elle recouvre quatre domaines principaux: autonomie de décision, de choix d'objectifs, de projection de forces et de concept d'emploi des forces.

a)- l'engagement de la France dans un conflit se fait en toute autonomie et indépendamment de la position américaine:

En effet, l'engagement de la France sur certains théâtres obéit à des lois qui n'ont rien à voir avec celles qui régissent les engagements américains.

Certains liens historiques, géographiques, économiques ou culturels qui lui sont spécifiques imposent à la France d'être présente sur de nombreux théâtres, seule ou avec d'autres pays; ce qui explique sa présence en Europe, en Afrique, en Asie du S.E. ou au Moyen-Orient. Les Etats-Unis furent, quant à eux, absents du Cambodge et ne sont présents en Yougoslavie que de façon symbolique; longtemps ils estimèrent que leurs intérêts n'exigeaient pas leur présence sur cette partie du théâtre européen auquel ils ne sont pas liés. Ils ne s'impliquent progressivement que pressés par leurs alliés et par les pays musulmans.

L'approche française est totalement différente. En l'occurrence, l'implication de la France dans le conflit yougoslave s'impose pour des raisons historiques (soutien de la Serbie lors de la 1ère Guerre Mondiale), des raisons géographiques (continuité géographique du continent européen) et des raisons morales (horreurs médiatisées de la guerre). Son engagement fut immédiatement massif et autonome.

Le cas de l'engagement français en Somalie, quant à lui, est assez caractéristique et paradoxal à la fois. La France, au départ, ne voulait pas s'impliquer dans un conflit dont elle ne voyait pas l'issue. Lorsque les Etats-Unis ont décidé leur engagement, la pression expresse du Secrétaire Général de l'ONU a entraîné une participation française conséquente. Mais très vite, au cours du déroulement de la mission, les différences entre les deux pays concernant l'analyse de la crise se sont accentuées. Elles sont liées à la connaissance du théâtre africain par la France dans ses nombreuses opérations passées, au manque de définition des objectifs politiques et militaires, à la tactique même employée sur place par les forces. Cette différence d'analyse s'est traduite par un soutien constant aux Italiens dans leurs débats avec les Américains et par une demande d'attribution d'une zone française à l'écart de MOGADISCIO.

L'engagement massif des troupes françaises dans les opérations décidées est le signe de la volonté de la France de peser dans certains conflits plutôt que d'autres. Elle représente le premier contingent au service de l'ONU, avec 10 % des 40 000 hommes déployés dans le monde au service de la paix. Elle est le premier contingent en importance au Cambodge, en Yougoslavie, et fut le second, après les E.U., en Somalie. Avec près de 8 000 hommes au service de la paix, la France fut longtemps le premier contributeur de l'ONU en soldats. Elle cherche à

mettre en adéquation son poids militaire dans les opérations et son poids dans les instances de décision politique et militaire, en particulier à l'ONU en prenant part de plus en plus au commandement des opérations: commandement de la FORPRONU, commandement en second de l'APRONUC, accroissement de sa représentation militaire à l'ONU.

La réussite d'opérations en autonome a permis à la France de se voir reconnaître son savoir-faire et son rang dans le monde; sa capacité de se mettre en place et de se retirer de manière autonome lui ont donné une véritable aptitude à la projection. De même, la France fournit des contributions volontaires qui entraînent des surcoûts évalués pour l'année 1993 à 2,5 milliards de Francs environ: mise en place de matériels spécifiques de combat (VAB, engin blindé ERC 90, missile antichar MILAN), de protection (gilets et casques) ou de soutien logistique (VTL, pièces détachées) et sanitaire (hélicoptères, antennes chirurgicales, navire hôpital).

Enfin, la France tente de sauvegarder un certain rang dans les actions internationales en valorisant des instances où elle a le plus d'intérêts: comme l'UEO face à l'OTAN. Ainsi, à propos de l'ex-Yougoslavie, la France a longtemps prôné une participation plus réelle et efficace de l'UEO au service de la CSCE et de l'ONU plutôt qu'une extension du rôle de l'OTAN.

b)- la liberté de choix des objectifs de l'opération caractérise la position française :

Au sein même d'une opération multinationale, la France décide des objectifs qui lui sont propres, et sa place dans la coalition montre sa détermination de se démarquer.

Ainsi le choix des secteurs d'implantation des forces peut se faire en fonction :

- de sa volonté de se démarquer de Etats-Unis: ainsi en Somalie, la France a exigé de déployer ses troupes à Baïdoa plutôt qu'à Mogadiscio pour ne pas être associée aux méthodes américaines et être placée sous commandement américain; le bien-fondé de cette attitude a été conforté par les incidents de l'opération de ratissage à Mogadiscio, le 5 juin 1993. En effet, les troupes françaises ont apporté leur soutien à l'opération mais ne voulurent pas s'engager dans une tactique mise en doute dès sa conception par l'impossibilité de toute coordination entre les unités. L'embuscade dans laquelle sont tombées les forces espagnoles a démontré la justesse des craintes françaises;

- de liens particuliers: en Yougoslavie, les raisons de l'engagement de la France ont été précédemment énoncées; elle y a toujours privilégié une approche pragmatique, "à petits pas", face à l'approche globale des Américains qui refusent de mettre un soldat en Bosnie tant qu'un accord global n'aura pas été signé entre tous les belligérants;

- des matériels engagés: dans le Golfe, une mission de réserve puis de flanc-garde mobile a été demandée pour la division Daguet équipée de matériels légers et d'hélicoptères. Les caractéristiques des moyens mis en place ont déterminé la place de la France dans le dispositif et ont été l'objet de nombreuses et longues discussions avec l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis. Il s'agissait de compenser la petitesse de notre engagement par l'occupation d'un créneau original.

Comme pour la plupart des Etats, la décision politique est nécessaire avant toute action militaire. Les forces sont conservées sous commandement national (full command) et peuvent être placées sous commandement opérationnel local ou allié uniquement pour une mission donnée, une certaine durée et un volume défini. D'où l'importance donnée au COMELEF (Commandement des Eléments Français) chargé de soutenir les éléments français présents sur le théâtre et de vérifier la concordance des missions données aux directives du haut commandement national. A ce titre, le COMELEF n'est pas intégré à la force par souci de non-subordination et d'efficacité (ainsi, en Yougoslavie, 140 hommes se trouvent sous les ordres d'un général et ne sont pas "casques bleus" subordonnés à la FORPRONU). Cet état-major national juxtaposé à une force internationale pose clairement le problème de l'autonomie des nations dans les actions communes (les Britanniques disposent d'une structure équivalente).

c)-autonomie de projection:

Coopération, prépositionnement et projection constituent le trépied de l'action militaire française à l'extérieur. Si la France est très fortement limitée dans ses capacités de transport instantanées en moyens navals ou aériens, elle n'en bénéficie pas moins de deux atouts importants :

- d'abord, des forces prépositionnées hors de métropole et d'Allemagne². La France se différencie complètement en cela tant, sur le plan des volumes que sur le plan des concepts, de la Grande Bretagne. Le prépositionnement des forces est un trait caractéristique du concept d'intervention des forces françaises. En effet, outre son armée métropolitaine et ses forces stationnées en Allemagne, la France entretient environ 40 000 hommes à l'extérieur, dont 7 700 au service de l'ONU, 20 000 en forces de souveraineté sur les DOM-TOM et 12 000 en forces de présence (Afrique - Yougoslavie). Son dispositif lui permet ainsi de disposer de part le monde, en dehors des troupes engagées dans un cadre international, de sept plots de 4 000 hommes stationnés sur tous les continents (Guyane, Antilles, Djibouti, Réunion, Polynésie, Nouvelle Calédonie, Afrique). Ces forces prépositionnées permettent de déployer rapidement un premier échelon suffisamment dissuasif et connaissant le terrain (cf. l'utilisation de Djibouti pour la mise en place du 1er échelon au début de la crise du Golfe puis comme base de soutien pour l'opération Oryx en Somalie). Ce principe de prépositionnement est utilisé pour toute opération et permet à la France de poser des exigences; ainsi, pour le Cambodge, le général Loridon et son détachement étaient-ils prépositionnés en Thaïlande et au Vietnam pour permettre à la France de réclamer le poste de commandant de la MIPRENUC et être en place la première. A contrario, le Royaume Uni ne déploie de façon permanente, et hors de son territoire et d'Allemagne, que 12 000 hommes . Elle entretient 5 300 hommes au service de l'ONU (Chypre et Yougoslavie) et environ 8 000 hommes en forces de souveraineté ou de présence (principalement aux Malouines, à Brunei et à Hong-Kong). Par exemple, l'effectif de ses forces terrestres aux Malouines n'est que de 500 hommes.

²cf. annexe 2: comparaison des effectifs des forces françaises déployées hors de métropole et des forces britanniques stationnées hors du Royaume Uni.

Ce concept de prépositionnement a permis à la France de conduire simultanément à la guerre du Golfe plusieurs actions en Afrique pour sa stabilité (Gabon, Togo, Tchad, Rwanda...), et a pour but de chercher à éviter une crise semblable à celle des Malouines.

- ensuite, des forces particulièrement projetables: Troupes Aéroportées, Divisions Légères Blindées et Division Aéromobile dont la taille, le professionnalisme et les équipements en font des troupes particulièrement aptes à la projection. L'Italie et l'Espagne s'en sont depuis inspirés.

Enfin, la France décide toujours seule des modalités pratiques de désengagement de ses forces en envoyant sur place des renforts non prévus par l'ONU pour assurer des missions de transit portuaire et aéroportuaire. Au Cambodge, par exemple, une centaine d'hommes a été envoyée pour le retrait du dernier contingent français, afin d'en assurer le soutien dans cette phase particulièrement difficile et délicate en terme de délais et de sécurité. La capacité de projection implique une phase de redéploiement particulièrement vulnérable qui exige un savoir-faire particulier et un investissement important. L'évacuation des ressortissants français du Rwanda en avril 1994 a été à ce sujet un exemple de réussite.

d)- un concept d'emploi des forces original:

Ce concept qui repose maintenant sur une stratégie d'action est clairement exprimé dans le Livre Blanc sur la défense de 1994.

Dans l'hypothèse d'un conflit haute intensité, la France applique un concept tactique semblable à l'ALB (Air Land Battle) des E.U., car elle envisage son engagement dans un conflit majeur, en particulier en Europe, dans un cadre international et aux côtés de ses alliés, elle marque cependant sa différence dans les conflits moyenne et basse intensité en particulier par les objectifs et la méthode poursuivis: la sécurisation est le maître-mot de son action dans les missions de maintien de la paix: nomadisation, pacification, contrôle de zone, patrouilles, dissuasion et confiance, sécurité et dialogue, force et aide (en opposition au repli des unités dans des postes fortifiés menant des opérations coup de poing). Les résultats d'une telle méthode, liant l'humanitaire à l'action militaire, ont été clairement ressentis au Cambodge et en Somalie. Cette action militaire s'accompagne, est précédée ou poursuivie généralement, par une action humanitaire qui tient une place importante dans l'action de la France à l'extérieur (cf. effort de déminage des Français qui, avec 15% des effectifs, ont déminé plus de 60% de la surface déminée par l'APRONUC).

La France marque son indépendance à l'égard des états et organisations internationales (ONU) en développant depuis une dizaine d'années une action humanitaire d'Etat, qui s'ajoute à l'appui de la France aux actions humanitaires internationales, en coopération avec d'autres Etats et qui n'est pas totalement indépendante de la politique de défense de la France. La France est la seule à s'être dotée d'une cellule d'urgence interministérielle pour l'action humanitaire chargée de conduire l'action humanitaire gouvernementale, et dotée de moyens budgétaires lui permettant de mener des actions dans deux grands domaines: aide alimentaire et action humanitaire d'urgence qui permettent d'aider à la stabilité de certains pays. D'autre part la France refuse toute idée d'intégration de ses moyens d'urgence à une structure de l'ONU par souci d'efficacité, tout en acceptant une coordination avec le DHA de GENEVE (Direction des Affaires

Humanitaires de l'ONU) ou l'ECHO de l'Union Européenne (Bureau Humanitaire de la Communauté Européenne).

Toute action au service de l'ONU et de la paix permet souvent la signature d'accords de coopération bilatéraux qui poursuivent les actions entreprises par les forces: MAM (Mission d'Assistance Militaire), AMT (Assistance Militaire Technique), DAMI (Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction), cession de matériels et négociation de ventes d'armes...

CONCLUSION

Les parts de l'aide américaine et de l'autonomie française dans les différentes opérations sont difficiles à cerner lorsque les intérêts comme les moyens ou les objectifs paraissent totalement interdépendants. Cependant, la politique permanente poursuivie par la France est la recherche de l'autonomie dans la prise de décisions (par le renseignement), dans l'action (par les interventions) et dans la résolution de crise.

L'échec politico-militaire de l'opération de Suez en 1956 a certainement constitué une prise de conscience des limites de notre indépendance par les dirigeants français et britanniques ; les troupes européennes, qui n'avaient trouvé que peu de résistance sur le terrain, ont du se retirer sous la pression des deux seules puissances nucléaires de l'époque, les Etats-Unis et l'URSS. Cet échec a entraîné une refonte totale de la stratégie française qui s'est alors bien différenciée de celle de la Grande-Bretagne. La stratégie française visa depuis lors à retrouver une autonomie de décision qu'elle avait perdue faute de moyens de dissuasion indépendants.

Il est clair, à travers l'analyse des quelques opérations militaires françaises menées depuis 1978, que la France a des objectifs politiques et militaires qui lui sont propres. Les moyens indépendants de les poursuivre lui font cependant à bien des égards défaut: moyens de transport, de renseignement, de communication et d'appui feu, en particulier. C'est pourquoi, la France cherche dans certains domaines à accroître sa marge d'initiative et d'autonomie. L'autonomie ne peut plus être recherchée pour la France au niveau global: stratégique, politique ou économique; elle est maintenant recherchée dans quelques domaines privilégiés, comme le nucléaire ou certains domaines technologiques.

* *

*

2. A LA RECHERCHE DE L'INDEPENDANCE DANS UN MONDE INTERDEPENDANT:

La France montre une réelle volonté de renforcer son autonomie dans tous les domaines sensibles de la Défense soit par l'acquisition des matériels nécessaires aux opérations, comme nous l'avons montré dans la première partie, soit par la fabrication ou l'entretien de ces matériels.

Il est donc possible d'évaluer notre dépendance ou notre autonomie dans les domaines technologiques en étudiant nos grands programmes d'armement et leur réalisation³.

L'acquisition de l'arme nucléaire est un exemple particulièrement démonstratif de notre volonté d'accéder à une autonomie totale dans un domaine particulièrement sensible.

Il est intéressant d'étudier quelle est notre part d'indépendance ou d'autonomie dans les différents domaines technologiques qui concernent la défense.

21. DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE:

L'**histoire du nucléaire** dans notre pays commence le 18 octobre 1945, deux mois et demi après l'explosion d'une bombe atomique sur Hiroshima: ce jour là, le Général de Gaulle signait l'ordonnance confiant au Commissariat à l'Energie Atomique la mission de mettre en oeuvre l'utilisation de l'énergie atomique dans les domaines de la science, de l'industrie et de la Défense Nationale. La prise de conscience de l'importance du fait nucléaire sera très lente, les gouvernements successifs de la quatrième République faisant preuve de beaucoup de prudence et de nombreuses hésitations; aucun, cependant, ne décidera l'arrêt des études en cours. C'est Pierre Mendès France qui le premier donnera en 1954 une impulsion vigoureuse aux études sur l'utilisation militaire de l'atome. La chute de son gouvernement en 1955 ne permettra malheureusement pas la réalisation immédiate de ses projets. Lorsque le Général de Gaulle revient au pouvoir en 1958, la volonté politique de doter la France de l'arme nucléaire, volonté qui jusqu'alors avait fait défaut, sera clairement exprimée. Le défi technique est officiellement lancé cette même année par une directive du Ministre des Armées fixant l'étude en priorité d'un engin SSBS avec charge Thermonucléaire.

De fait la première loi de programmation prévoyait:

- la réalisation du programme Mirage 4
- la construction de l'usine de Pierrelate
- la réalisation du prototype à terre (PAT) du moteur des sous marins et la finition du sous marin expérimental Gymnote.

Les lois de programmation suivante viendront compléter notre système de dissuasion avec la réalisation du système SSBS, du système MSBS des SNLE puis, plus tard des missiles Pluton et ASMP.

³cf. Annexe n°4: degré de dépendance des industries d'armement par rapport aux Etats-Unis.

Pratiquement, le premier tir français eut lieu à Reggane le 13 février 1960, soit 15 ans après les Etats Unis et 13 ans après l'URSS. En 1964, le premier Mirage 4 monte l'alerte nucléaire. En 1968 le premier tir thermonucléaire a lieu en Polynésie: quatorze ans après les Américains mais comme eux, huit ans après leur première bombe A. En 1971, ce sont les deux autres composantes - SSBS et MSBS - qui sont à leur tour opérationnelles.

La réalisation de cet outil de dissuasion est exemplaire à bien des égards. Il convient cependant de s'interroger sur l'aide éventuelle dont a disposé notre pays pour mettre au point des systèmes aussi complexes faisant appel à une grande variété de disciplines de pointe.

a) les facteurs de dépendance

Nous avons vu, au cours du survol historique de la construction de notre force de dissuasion, que la France avait, dès le début, un retard d'une quinzaine d'années sur les Etats Unis. Il faut en préalable admettre que ce retard a indirectement fait bénéficier notre pays de l'expérience des pionniers en la matière: un problème qui s'est déjà posé quelque part dans le monde et qui a été résolu permet d'avoir fait la moitié du chemin nécessaire pour le résoudre soi même.

L'aide américaine ne s'est pas limitée à l'ouverture d'un domaine inconnu; elle s'est manifestée sous des formes très variables et avec une bienveillance elle aussi changeante.

Notre pays a ainsi bénéficié du prêt d'uranium enrichi pour réaliser le prototype à terre de Cadarache. Un amendement à la loi Mac Mahon permettant cette mise à disposition fut votée par le congrès américain en juillet 1958, et un accord pour la fourniture du combustible fut signé en 1959.

Dans un autre domaine, celui du guidage inertiel, l'expérience des industriels français était nulle. L'acquisition par la SAGEM d'une licence d'une société américaine va permettre de progresser très rapidement dans cette technique de pointe nécessaire au guidage tant des missiles que des sous marins.

En fait cette coopération technique accordée par les Etats Unis sera de très courte durée: elle ne fut accordée que le temps durant lequel nos mentors pensaient que la force de dissuasion française serait intégrée à l'OTAN; elle cessera net fin 1959, lorsque les autorités américaines prirent clairement conscience de l'autonomie affichée par le gouvernement français.

L'arrêt de cette coopération technique ne sera cependant ni définitif, ni complet. Plusieurs témoignages indiquent que la collaboration entre les deux pays va reprendre dans le plus grand secret, à partir de 1974, sous la forme de réunions entre scientifiques américains et français sur des sujets très variés en relation avec les armes nucléaires: têtes multiples, miniaturisation des charges, sécurité nucléaire...Parallèlement les autorités militaires des deux pays discutaient conjointement des objectifs visés et des raids associés. Apparemment conçue par Richard Nixon et Henry Kissinger, cette coopération était destinée à éviter à la France des pertes de temps et d'argent, à s'assurer de l'absence d'interférence entre les raids de l'OTAN et ceux de la France, et enfin sans doute à rétablir un climat de confiance qui avait manqué jusqu'alors entre Paris et Washington. Alors que les administrations américaines des années cinquante et soixante étaient

vigoureusement opposées à l'idée d'une force de frappe française indépendante, Nixon et Kissinger, constatant que la volonté française déboucherait inéluctablement, avaient jugé plus importun, dans l'intérêt du monde occidental, d'en hâter l'aboutissement.

Après avoir analysé les facteurs de dépendance de notre outil de dissuasion à l'égard des Etats Unis, il convient maintenant de s'intéresser à tout ce que notre pays a su mener de façon totalement autonome dans ce domaine du nucléaire.

b) les facteurs d'indépendance

Il faut, en préalable, noter que si les autorités américaines consentent leur aide en 1958 c'est, d'une part comme nous l'avons déjà vu qu'elles pensaient à une dissuasion française dans le cadre de l'OTAN, d'autre part qu'elles ne croyaient guère à une réussite rapide des études françaises. On raconte que l'amiral Rickover aurait donné son accord à la cession de matière fissile en disant: " on peut la leur donner, les Français de toute manière n'arriveront à rien ou à pas grand chose et ils mettront longtemps à le faire".

En fait, entre la mise en service du prototype à terre de Cadarache et la présentation aux essais du Redoutable, il s'est écoulé un an de moins qu'entre la mise en route du STR1, prototype à terre équivalent américain et la mise en service du premier SNLE Polaris.

Plus tard, lorsque la coopération reprit, en 1974, c'était, comme mentionné plus haut devant l'aspect inéluctable de la réussite de nos projets; si donc l'aide américaine a été un facteur d'économie de temps et d'argent, il faut reconnaître qu'elle n'a pas changé le résultat final: une force nucléaire indépendante tant dans la réalisation que dans la décision politique d'utilisation.

Par ailleurs, nos industriels sauront aussi explorer des domaines totalement nouveaux; c'est le cas par exemple pour le missile ASMP dont le système de propulsion constitue une réussite remarquable: il est composé d'un statoréacteur accéléré par un propulseur à poudre, l'ensemble permettant au missile, sous un volume extrêmement réduit, des vitesses particulièrement élevées (Mach 2), le rendant peu vulnérable.

Certains savoir-faire français seront même l'objet de licences acquises par les Etats Unis; c'est le cas par exemple d'un procédé de tissage de matériaux composites rentrant dans la fabrication des ogives qui sera cédé à l'US AIR FORCE.

Aujourd'hui, notre force de dissuasion est arrivée à un haut degré de crédibilité et d'indépendance, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue politique.

Elle gardera sa crédibilité durant encore une dizaine d'années, mais se heurte cependant à une difficulté qui deviendra majeure d'ici deux à trois ans: l'arrêt des essais nucléaires qui, à terme, pourrait porter un coup fatal à son efficacité. Face à ce problème, une seule solution: la simulation. Si notre pays veut conserver l'indépendance qu'il a su acquérir, il doit accélérer son programme de simulation. La maîtrise de cette technique demande des compétences dans des domaines variés: ordinateurs à très grande capacités, lasers à fortes puissances...etc. Elle demandera également de réaliser quelques tirs d'essais afin de valider les modèles mathématiques élaborés, nous obligeant à rompre quelques temps le moratoire en cours. Faute de cette volonté, certes difficile à mettre en oeuvre dans le contexte actuel, nous nous retrouverons dépendants des Etats-Unis, qui eux possèdent très

certainement déjà des modèles de simulation validés, pour moderniser notre force de dissuasion du XXI^{ème} siècle.

Le développement du nucléaire en presque toute indépendance est l'illustration parfaite d'une stratégie poussée à terme par notre pays. En effet, la France a toujours su conserver son effort sur les secteurs-clés de l'autonomie stratégique, et ce depuis 1958. Avant 1989, dans le cadre de la stratégie de dissuasion, elle a développé le nucléaire; depuis 1989, dans le cadre de la stratégie d'action inscrite dans le Livre Blanc 1994, elle compte marquer son effort dans divers domaines technologiques de pointe tels que le C3I, le renseignement ou le transport stratégique.

22. Dans les domaines technologiques

a) Généralités

La complexité toujours croissante des systèmes d'armes modernes demande une technologie de plus en plus sophistiquée dont la maîtrise revêt un réel intérêt stratégique.

Cette sophistication accroît le prix de la recherche et le coût unitaire des armements. Or les budgets consacrés à la Défense sont en nette diminution et les séries de matériels commandés sont de plus en plus réduites ce qui augmente d'autant le poids financier de la recherche. Les entreprises ont donc beaucoup de difficultés à financer leur recherche et développement.

Ainsi, dans ce contexte économique difficile, il n'est plus possible de vouloir tout faire tout seul et il est nécessaire de partager avec d'autres pays la compétence et la production dans des programmes de coopération. Mais il faut pour cela définir très précisément les technologies qui ont ou pourront avoir un réel intérêt stratégique, et, parmi celles-ci, celles que nous pouvons partager et celles que nous devons conserver. C'est une des responsabilités de la DGA qui en a dénombré une soixantaine.

Les programmes de coopération sont autant de moyens soit de marquer notre indépendance vis à vis des Etats-Unis, soit de cultiver notre interdépendance avec ces derniers, à condition de les mener avec des pays européens.

Les Etats-Unis représentent à eux seuls un marché de Défense qui, en chiffre d'affaire, est le double de celui de l'ensemble du marché européen. Les industries américaines de Défense pratiquent depuis le début des années 90 un important regroupement qui pourrait leur permettre de contrôler la majorité des industries européennes de Défense si celles-ci ne se regroupent pas.

b) Matériel de commandement

Si le système d'exploitation naval d'informations tactiques (SENIT) a été acquis auprès des Américains, le STRIDA (Système de transmission et de représentation des informations aériennes) et les SIC (Système d'information et de commandement) sont totalement français ce qui a posé quelques problèmes d'interopérabilité lors d'exercices ou d'opérations interalliés.

La politique actuelle est de développer nos propres logiciels sur des calculateurs construits le plus souvent en France mais avec des éléments

spécifiques provenant souvent des Etats-Unis. Tous ces matériels doivent maintenant respecter des normes OTAN pour être interopérables avec ceux de nos principaux alliés.

Nous restons, cependant, totalement tributaires des Américains pour les systèmes d'identification opérationnels (IFF mod4) sans lesquels toute opération d'envergure n'est plus concevable.

Ainsi, dans ce domaine, notre autonomie est réelle pour des opérations française de faible envergure, à la mesure de nos moyens ; mais nous restons liés à nos alliés, essentiellement par les normes d'interopérabilité, pour les opérations de plus grande envergure. Ces normes sont le privilège du plus gros fournisseur et donc essentiellement des Etats-Unis.

c) Fonction "Renseignement"

La guerre du golfe a largement montré notre dépendance vis à vis des USA dans ce domaine, essentiellement pour le renseignement d'origine spatiale.

Depuis, notre connaissance en imagerie et l'exploitation de SPOT nous ont permis de "négocier" des échanges de renseignements auprès des Etats-Unis. En effet, si la précision décimétrique de SPOT est insuffisante pour obtenir des renseignements précis sur des matériels déployés, son ouverture angulaire plus importante permet de couvrir en un seul balayage une zone plus vaste qui, par un traitement adapté, permet d'acquérir un renseignement de situation opérationnellement très intéressant.

Mais nous restons les principaux demandeurs auprès des Etats-Unis qui conservent une capacité bien supérieure.

Le programme "Hélios" développé en coopération avec l'Espagne et l'Italie nous permettra d'acquérir une réelle autonomie à défaut de faire jeu égal avec les Etats-Unis dans ce domaine.

La complémentarité du programme "Hélios" avec les programmes américains est réelle, car il permet, notamment, d'obtenir une meilleure couverture de l'Afrique. Ainsi une certaine interdépendance apparaîtra avec Hélios même si celle-ci restera encore très limitée tant que nous ne posséderons pas de satellites Elint, pour l'exploitation du renseignement d'origine électromagnétique, ou Radar (Programme Zénon et Osiris).

d) Fonction "Transmission"

Les années quatre-vingts ont vu l'armée française acquérir une véritable indépendance dans ce domaine avec la réalisation des projets RITA et Syracuse.

Le premier, utilisé par l'armée de terre, a été acquis partiellement par les Etats-Unis auprès de Thomson CSF. On peut y voir là encore l'esquisse d'une interdépendance plus pour des raisons économiques que technologiques.

Syracuse est un système de communication par satellite, totalement français qui utilise une gamme de fréquence (SHF) supérieure à celle des Américains (UHF). Cette solution est techniquement plus intéressante (cadence d'information plus rapide) mais n'est que très partiellement interopérable avec celle de nos alliés ; cet inconvénient est très pénalisant pour nos opérations communes

en Adriatique, par exemple, où nous devons "emprunter" aux Américains des stations "Fleetsatcom".

Actuellement, pour assurer l'interopérabilité de nos systèmes futurs et acquérir une complémentarité ainsi qu'une couverture mondiale, trois systèmes sont à l'étude ouvrant la porte à la coopération: INMILSATCOM associant des pays européens et les Etats-Unis, EUMILSATCOM n'associant que des pays européens, et BIMILSATCOM projet franco-britannique.

Ainsi, dans ce domaine, notre autonomie est réelle mais notre interdépendance avec nos alliés l'est tout autant dès que nous voulons intervenir ensemble sur un théâtre commun.

e) Espace

Considérée comme une priorité de la défense (de 4% (93) à 6% (1999) du titre V), le développement de la composante spatiale militaire repose sur deux concepts: complémentarité entre les capteurs d'information et notion de système engendrant une politique interarmées d'utilisation des moyens spatiaux.

Dans un contexte budgétaire difficile (malgré un budget Espace pour 1993 de 3.805 millions de francs, soit une hausse de 6,3%), la France privilégie la coopération internationale et en particulier européenne ainsi qu'une coopération plus étroite entre spatial militaire et civil.

Dans le domaine de la navigation: tout au long de l'année 1992 ont été menées des négociations avec les Etats-Unis, visant à définir les conditions d'accèsion de la France au code du système de navigation par satellite GPS/NAVSTAR, qui devraient conduire à la signature d'un "mémoirendum of agreement" en 1994.

Cet accord concerne la dégradation du service (ce système est conçu comme pouvant être localement dégradé) touchant à la précision imposée par les américains, l'accès au système GPS (-Global Positioning System-) et plus particulièrement au code fin (code P), lequel n'est diffusé par le DOD (département of defense) qu'aux utilisateurs dûment identifiés.

Océanographie: coopération avec les Etats-Unis dans le programme TOPEX POSEIDON, qui avec un altimètre radar de grande précision, nous permet d'augmenter notre connaissances des océans.

Lanceurs: dans ce domaine la France a certainement acquis une forme d'indépendance avec ARIANE 4, qui en est à son 27° vol et deux améliorations techniques qui permettent d'augmenter la charge utile et la durée de vol.

D'autre part convaincue de la crédibilité du concept des mini-satellites (500 à 1000 kg), la société Aérospatiale a dévoilé un projet de petits lanceurs dérivés du missile M4...

Les lancements en orbite polaire se faisant sous surveillance et contrôle des américains, il serait possible de contrer cette dépendance en utilisant le bâtiment de la marine Monge pour le suivi des satellites .

f) Systèmes d'armes

La France s'est efforcée d'obtenir son indépendance dans tous les domaines des opérations militaires en fabriquant sinon acquérant le matériel dont elle avait besoin ; on peut citer parmi ces équipements :

- le missile sol air très courte portée (SATCP) pour notre protection antiaérienne et antimissiles subsoniques

- 4 AWACS (achetés à Boeing en 1987) nécessaires à notre autonomie de surveillance aérienne à très basse altitude, mais aussi l'achat envisagé d'avions de guet embarqué E2C Hawkeye, dont la décision pourrait intervenir au début de l'année 1994.

- le missile AS30 Laser qui assure la précision de nos frappes aériennes, de jour comme de nuit, grâce au mode de désignation laser à caméra thermique.

L'achat de chacun de ces matériels a permis à la France d'acquérir une autonomie qui était apparue comme insuffisante lors de certaines opérations étudiées précédemment.

g) Logistique

L'acquisition, dès 1963, de 12 C135, nécessaires à l'autonomie de la FAS (Force Aérienne Stratégique), devait augurer ce que serait la dépendance française vis à vis des Etats-Unis en matière de transport logistique.

Entre 1987 et 1990, l'acquisition majeure de la France, a été l'achat de 12 avions de transport C-130 à la firme Lockheed, qui a permis à la France, non seulement d'accroître son rayon d'action, mais aussi d'optimiser sa capacité de projection.

L'achat de 2 Airbus A-310 contribue également à cette optimisation, en préservant son autonomie industrielle et opérationnelle.

Malgré un effort certain dans la recherche de l'indépendance, la France ne pourrait se dispenser, aujourd'hui, de la participation américaine pour une projection aérienne à grande distance. Or dans le difficile contexte international, les Etats-Unis diminuant également le format de leur armée, il apparaît illusoire de penser qu'ils puissent prêter du matériel aérien conjointement à une opération, qu'ils auraient à mener dans le monde. Le développement Européen, ou national, d'un avion à Très Long Rayon d'Action devient dorénavant vital pour la France.

h) Santé

Malgré l'excellence de la France, à parité avec les Etats-Unis dans plusieurs secteurs de ce domaine, la dépendance de la France est néanmoins importante en ce qui concerne :

- les appareillages de laboratoire et industriels (notamment la dépendance pour des composants électroniques, utilisés sur des matériels développés par des sociétés françaises);

- les biotechnologies, un retard important de la France est à noter par rapport aux Etats-Unis dans les domaines de la médecine aéronautique et aérospatiale (dépendance en ce qui concerne les installations de simulation, qui devrait disparaître dans les années 1996) et de la médecine de la plongée (dépendance du fait de l'abandon des recherches en France , dans ce secteur).

Au niveau de la défense NBC des personnels, à l'exception des questions liées au renseignement et à l'alerte, aucune dépendance majeure, vis à vis des Etats-Unis, n'a été identifiée.

CONCLUSION

La croissante complexité des systèmes militaires, les réorganisations et l'internationalisation des grands groupes industriels rendent difficile un classement qualitatif des dépendances. La volonté d'acquisition par la France de technologies lui faisant défaut demanderait des efforts considérables qu'elle ne peut plus supporter seule. Dans certains domaines, la CEI ou le Japon pourraient devenir des partenaires privilégiés, mais ne serait-ce pas alors faire passer notre dépendance d'un camp à l'autre? Les différentes déclarations d'intention de la part des autorités américaines rendent peu probables une véritable coopération. Les Etats-Unis chercheront davantage à faire des acquisitions de systèmes ou des abonnements à des services.

La France doit donc tenter de convaincre ses partenaires européens de l'importance d'une **stratégie industrielle à l'échelle de l'Europe** qui lui assure l'autonomie dans l'acquisition des moyens de sa sécurité et de sa défense. Ainsi, à la fois par choix et par nécessité, notre indépendance à l'égard des Etats-Unis passe par notre engagement européen. Dans l'avenir, profitant de l'indiscutable avantage de son potentiel humain de recherche et de développement; son action dans les domaines des communications (traitements de l'information), du renseignement satellitaire, des transports et de l'énergie....pourra seule atténuer sa dépendance vis à vis des Etats-Unis.

* *
*

CONCLUSION GENERALE:

L'indépendance nationale au sens strict et exclusif n'a plus lieu d'être aujourd'hui, dans la mesure où la France n'a pas tous les moyens de cette indépendance; elle possède néanmoins les atouts d'une certaine autonomie stratégique que lui confèrent son indépendance nucléaire et plusieurs pôles de compétence technologique qu'elle possède en propre ou en commun avec d'autres pays. Des éléments négatifs peuvent d'ailleurs être aisément relevés dans la recherche à tout prix de l'autonomie au sein d'actions internationales: isolement, comme au début du déploiement français en Arabie Saoudite en marge du déploiement américain (les officiers français n'avaient pas accès aux salles opérations alliées); perte d'influence, en gonflant la structure franco-française du COMELEF les postes de responsabilité dans la chaîne ONU sont laissés aux autres nations (en particulier dans les chaînes renseignement et logistique); réputation "d'empêcheur de tourner en rond", aux yeux de l'OTAN ou de l'Europe, avec une arme nucléaire autonome ou des coups d'éclats en Yougoslavie.

Le caractère interdépendant du monde oblige la France à développer une coopération bilatérale ou multilatérale, si possible européenne, dans laquelle elle puisse conserver un certain leadership et sauvegarder par là son rôle dans le monde en fonction de ses intérêts propres. Le pôle d'excellence que met en avant la France est son savoir-faire dans bien des domaines; si elle ne possède pas les moyens techniques ou financiers de les mettre en oeuvre, elle n'en possède pas moins les capacités.

L'ambition de la France, qui va bien au-delà de ses moyens propres, explique sa position originale dans les instances internationales. En effet, celle-ci joue toujours le jeu des instances dans lesquelles son rôle peut s'affirmer sans entrave, en toute autonomie ou en pleine concertation avec ses partenaires européens. Ainsi, délaissant l'OTAN où elle ne peut que jouer un second rôle vis-à-vis des Etats-Unis, valorise-t-elle le Conseil de l'Europe, l'UEO, la CSCE ou encore l'ONU. L'objectif n'est certes pas de s'opposer à priori à la politique américaine, mais de permettre à la France de faire entendre sa voix en toute autonomie. Il est certain que dans le contexte actuel et nouveau où la politique mondiale ne se réduit plus à un affrontement de deux blocs, la France trouve une chance de pouvoir s'exprimer. Le Livre Blanc 1994 sur la défense expose à ce sujet très clairement les capacités que doivent développer les armées au service de la politique de la France: capacités d'action, d'intervention et de projection. Il ne s'agit plus seulement d'une capacité de dissuasion en toute indépendance mais d'une capacité d'action autonome.

Ainsi, il apparaît que la France, bien que dépendante des Etats-Unis à bien des égards, est une puissance dont le rôle et la politique peuvent se faire entendre de manière originale grâce à ses efforts constants pour conserver une certaine autonomie, une marge de manoeuvre suffisante quant à ses moyens d'action. L'histoire, la géographie et la culture française sont des éléments permanents de la puissance et de l'indépendance de la France, sa politique étrangère, sa puissance militaire et son rôle économique marquent ses efforts pour rester un pays autonome capable de faire entendre sa différence, y compris vis-à-vis de ses alliés. Ses capacités technologiques, sa capacité d'action armée et son souci de valoriser l'Europe sont les plus sûrs moyens d'assurer son autonomie stratégique. Il n'en reste pas moins que la véritable autonomie exigerait, au-delà de la simple prise de décision, une vraie et entière capacité d'action alors même que nous ne possédons qu'une capacité de participer aux actions dans le monde. Mais existe-t-il aujourd'hui un seul pays qui puisse agir en toute indépendance ?

* *
*

ANNEXE N°1

BIBLIOGRAPHIE

- Notice d'emploi des forces terrestres. Cadre d'emploi. Document de travail de l'EMAT. 1993.
- La France et la sécurité européenne de D. Yost. 1985. PUF
- La France et l'OTAN de F.Bozo
- La France et la guerre du Golfe: enseignements politiques et militaires. de D.S. Yost. 1993.
- La politique de défense de la France. de D.S. Yost. 1992.
- Politique étrangère et sécurité américaine. de A. Carton in Stratégique N° 7
- L'exception française. de P. Dabezies in Stratégique N°53
- La politique de défense de la France. de H. Couteau-Bégarie
- De l'indépendance vers l'interdépendance. du C.C. Travert
- Nuclear Weapons Issues in France de D.S. Yost. 1993
- L'avenir des solidarités atlantiques. 45° session de l'IHEDN , Mars 1993
- Rapport sur l'utilisation militaire de l'espace. groupe d'études spatiales du MINDEF, Juin 1993.
- Industries d'armements. recueil de notes de l'IMES, édition de 1991.
- Compte-rendu des dépendances technologiques de la France vis à vis des Etats- Unis.
- Calepin du service central des affaires industrielles de l'armement. Juin 1993.
- Armées d'aujourd'hui : n° 185 de Novembre 1993
- Les Etats-Unis et la sécurité européenne: cahiers du CREST n°8 YOST David
- Autonomie stratégique de l'école française: X1007, 1993, JOXE Alain.
- Politique d'indépendance et politique de coopération: cahiers du CHEAR n°22-3.
- Vulnérabilités industrielles et indépendance militaire: CEPODE 1979, PINATEL JB et TREILLE.

ANNEXE N° 2:

PRESENCE BRITANNIQUE HORS DU ROYAUME-UNI

- Allemagne: 25 000 hommes
- Hong-Kong: 7 500
(jusque fin 1997)
- Brunei: 900
- Belize: 2000
(jusque fin 1994)
- Malouines: 1000
- Méditerranée: 2 500
(Gibraltar - marine)
- ONU: 7 500
(Chypre - Yougoslavie)

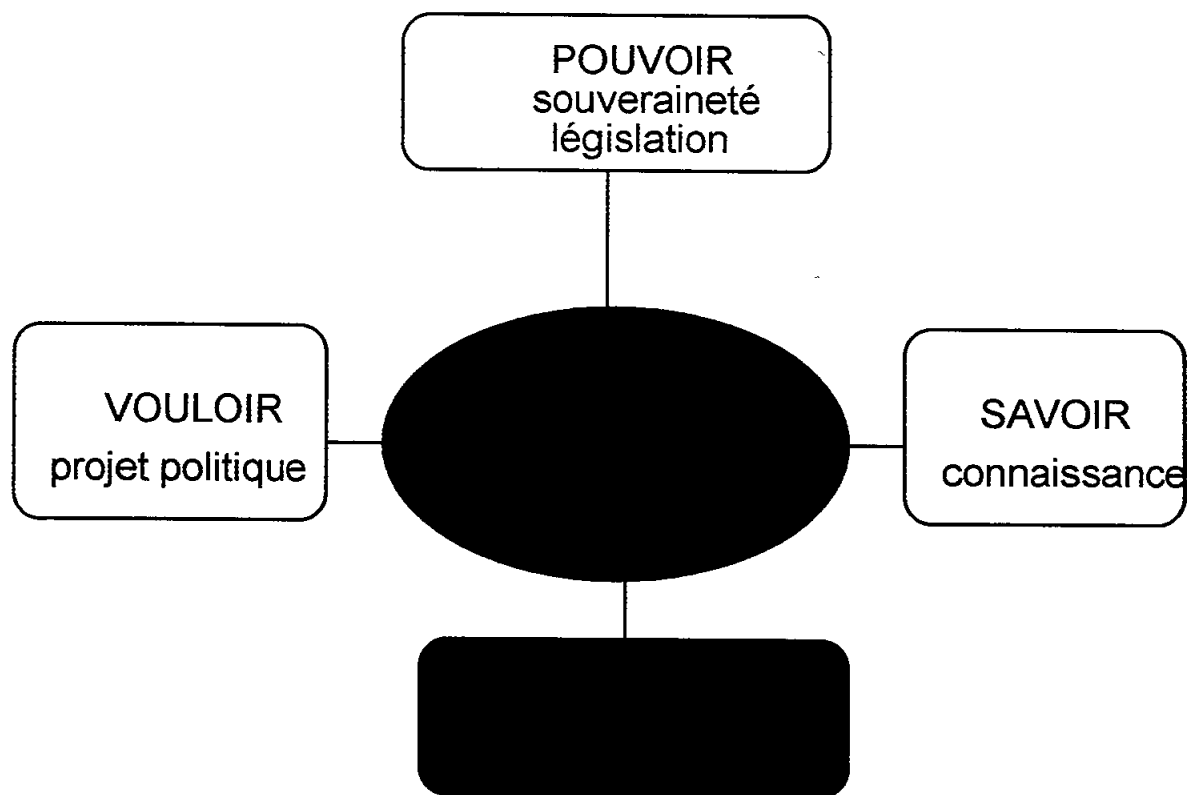
TOTAL: 20 000 hommes environ (hors Allemagne)

FORCES FRANCAISES HORS DE METROPOLE

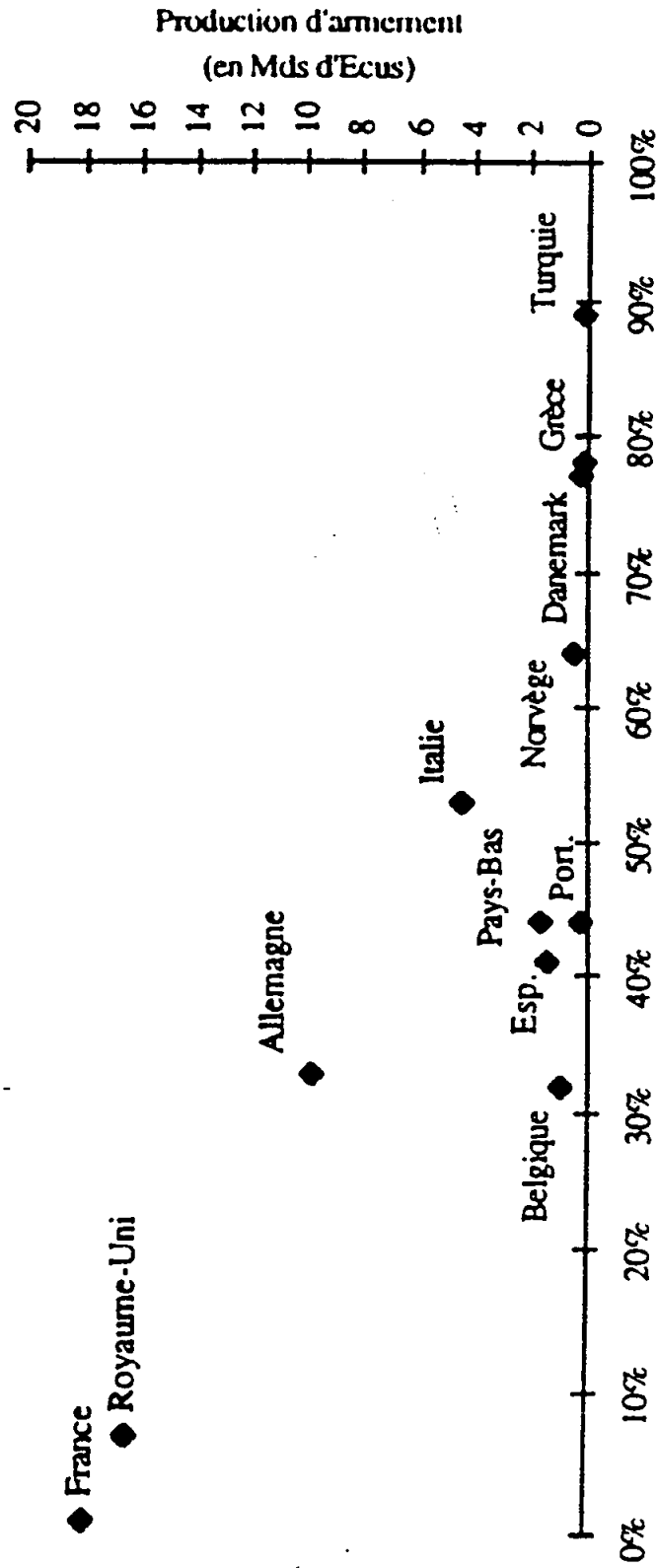
- Allemagne: 22 700 hommes
- DOM-TOM: 20 000 hommes
(Réunion - Nouvelle Calédonie - Polynésie - Guyane - Martinique)
- Afrique: 8 000
(RCA - Tchad - Côte d'Ivoire - Gabon - Sénégal - Djibouti)
- Zones maritimes: 2 000
(Antilles Guyane - Océan Indien - Paifique)
- Yougoslavie: 2 200
- ONU: 8 000
(Yougoslavie - Turquie - Liban - divers)

TOTAL: 40 000 hommes environ (hors Allemagne)

ANNEXE N°3



Graphique : Taille des industries d'armement et degrés de dépendance par rapport aux Etats-Unis.



Part des achats d'armements américains dans les dépenses d'équipement

Sources : d'après Eurostratégies (1991) et Revue de l'armement (1992).